



# *Projet Associatif*

Version Actualisée

2014 – 2018

# PREAMBULE DU PRESIDENT

Depuis 55 ans, l'Adapei de la Nièvre milite pour l'amélioration de la situation des personnes handicapées mentales et de leurs familles sur la base des valeurs fortes qui les rassemblent.

Affiliée à l'Unapei (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis), notre association inscrit pleinement ses objectifs et ses actions dans les orientations définies au niveau national et régional.

Le projet que vous tenez entre les mains est le résultat d'une actualisation du premier projet de l'association (juin 2008). Ce document a été rendu possible par une mobilisation de l'ensemble des acteurs : familles, professionnels, résidents. Il nous appartient de le faire vivre en le faisant connaître afin de valoriser notre ambition auprès des personnes que notre Adapei de la Nièvre accueille.

Cela passe d'abord par une dynamisation de la vie associative, se poursuit ensuite par un élargissement de sa reconnaissance et de sa notoriété, se déploie enfin dans le cadre d'un renforcement de l'action familiale qui promeut un modèle de lien social basé sur la solidarité et l'écoute des personnes les plus démunies.

Cet engagement sociétal nous a été légué par nos fondateurs ; à nous de le transmettre aujourd'hui pour demain afin que l'Adapei de la Nièvre, association familiale, puisse toujours se réclamer de cette genèse.

Paul-André Mazoyer



# NOTRE HISTOIRE

Créée en 1960, l'Adapei de la Nièvre assurait un service auprès des familles dans le cadre, principalement, de l'action familiale qui se poursuit actuellement. A partir de 1975, elle estime que sa préoccupation est également de répondre aux besoins. C'est pourquoi elle a œuvré pour la création et la gestion d'établissements et services :

- 1975 : Institut Médico-Educatif Corvol l'Orgueilleux
- 1983 : Centre Médico-Educatif Urzy
- 1988 : Foyer de Vie St-Andelain
- 1991 : Maison d'Accueil Spécialisée Urzy
- 1993 : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile Clamecy
- 1995 : Etablissement et Service d'Aide par le Travail Clamecy
- 1996 : Foyer d'Hébergement de l'ESAT Clamecy
- 1997 : Centres d'Accueil et d'Activités de Jour de Nevers et Cosne s/ Loire
- 1999 : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Clamecy
- 2002 : Foyer d'Accueil Médicalisé Urzy  
Installation de l'IME de Corvol l'Orgueilleux Clamecy
- 2004 : Foyer de Vie Corvol l'Orgueilleux  
Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile Urzy
- 2013 : Entreprise Adaptée Adapaysage Urzy

Le siège social a été transféré dans de nouveaux locaux à Urzy Feuilles le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Le 21 juin 2008, le conseil d'administration approuva le projet associatif dans l'objectif de nous aider à **affirmer notre identité et à pérenniser l'action de l'association**. La méthodologie choisie pour son élaboration fut participative afin de prendre en compte les préoccupations de chacun.

Ce travail de fond a servi de base de réflexion à une nouvelle organisation afin de nous permettre de répondre efficacement aux exigences réglementaires. Sa mise en œuvre garantit la cohérence avec les projets d'établissements.

Un projet associatif doit vivre et être rénové en permanence. L'association s'est donc engagée, début 2014, dans une **démarche d'actualisation de son projet**. A partir d'une méthodologie de questionnaires portant sur l'évaluation des engagements et actions définis en 2008, un bilan critique et prospectif a été réalisé. C'est ce résultat qui aboutit aujourd'hui à une version actualisée de notre projet institutionnel.

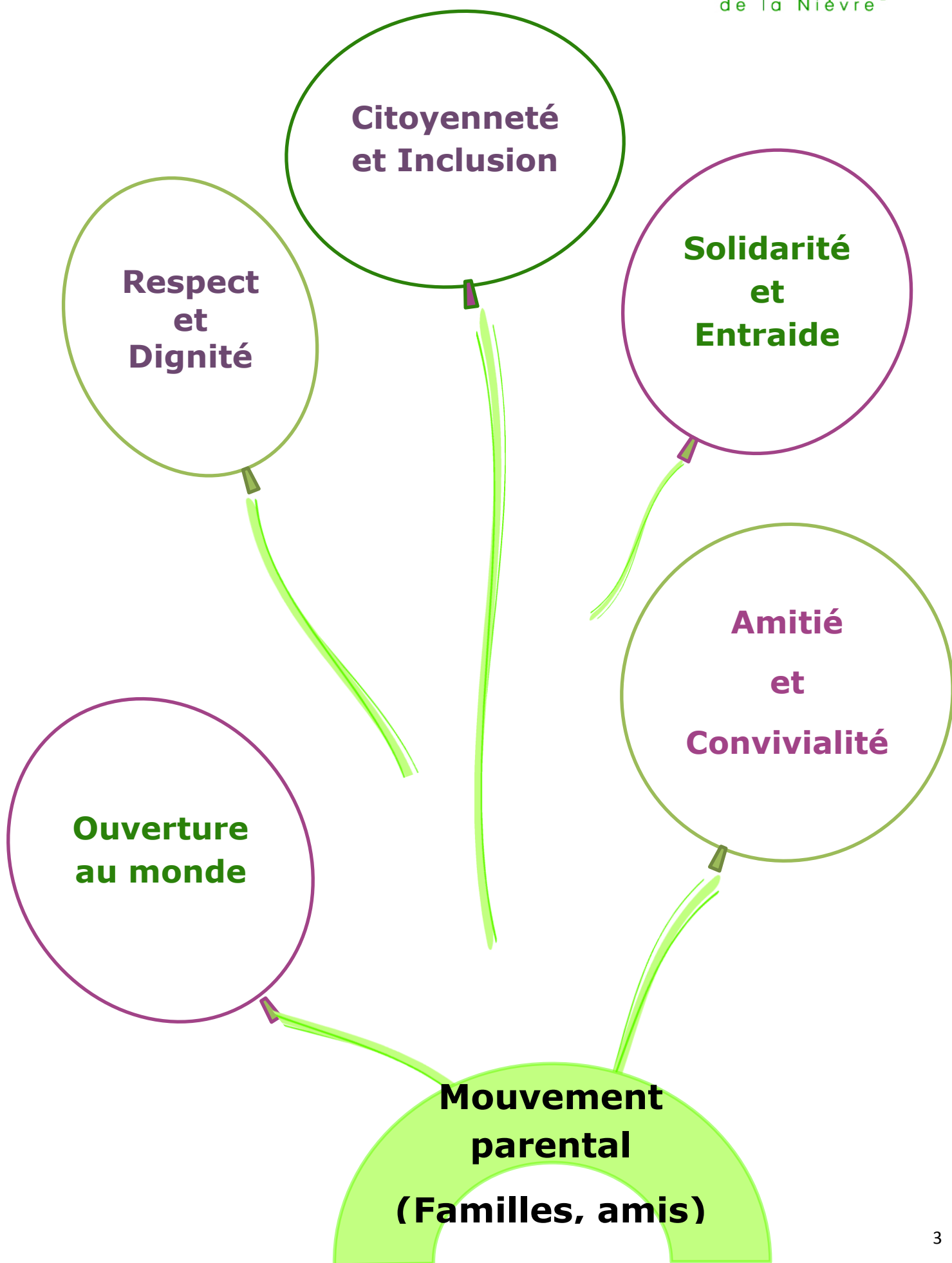
Les familles, les amis doivent continuer de s'investir dans le mouvement associatif afin de poursuivre l'action engagée depuis 1960.

Que les principes généraux inspirés de notre règlement intérieur soient toujours nos motivations premières :

**CONFIANCE MUTUELLE - RESPONSABILITE COLLEGIALE  
PERENNITE - REPRESENTATIVITE**

N'oublions pas que les personnes en situation de handicap mental, accueillies en établissements ou bien dans les familles, sont la raison d'être de notre association et le centre de nos préoccupations.

# NOS VALEURS



# CHARTRE POUR LA DIGNITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

A partir de la charte pour la dignité des personnes handicapées mentales (Unapei, Brest 1989), nous affirmons les convictions suivantes :

« La personne en situation de handicap est citoyenne à part entière de France, d'Europe et du Monde.

La personne en situation de handicap bénéficie des droits reconnus à la personne humaine :

- droit à la vie, à l'intimité, à la sexualité
- droit à l'éducation et à la formation
- droit au travail et à l'emploi
- droit au logement
- droit aux loisirs
- droit à la culture
- droit à l'information
- droit à la santé
- droit à des ressources décentes
- droit de se déplacer librement

La personne en situation de handicap remplit les devoirs auxquels tout citoyen est tenu.

Les obligations de la société envers la personne en situation de handicap sont :

- de lui donner les moyens adaptés à la nature et au degré de sa déficience qui lui permettent d'exercer ses droits et d'accomplir ses devoirs ;
- de veiller à ce qu'elle soit connue et respectée ;
- de lui apporter la protection qui la mette à l'abri de toute exploitation. »

La dignité de la personne en situation de handicap et la solidarité de la nation envers elle et sa famille sont notre priorité.



# NOS ENGAGEMENTS

L'Adapei de la Nièvre parle d'engagements car elle a la volonté de poursuivre son implication dans les directions exprimées ci-après et d'afficher cette volonté de façon explicite.

Ces engagements se répartissent en cinq domaines :

- Nos engagements généraux,
- Nos engagements envers les personnes accueillies,
- Nos engagements envers les familles,
- Nos engagements envers les professionnels,
- Nos engagements en faveur de nos partenaires et environnement.

## 1- Nos engagements généraux

- Considérer la personne handicapée de façon globale, en tenant compte de son histoire, sans se limiter à son handicap.
- Défendre les intérêts moraux et matériels des personnes handicapées mentales et de leur famille.
- Sensibiliser à la reconnaissance du handicap par tous. Etre force de proposition pour la prise en compte de la compensation du handicap dans le cadre d'une politique de solidarité nationale.
- Exprimer les besoins en structures nécessaires à l'accueil des personnes handicapées et adapter les réponses à l'évolution des besoins des personnes accueillies.
- Informer les familles sur l'importance d'adhérer et de participer activement au mouvement associatif et favoriser l'engagement des parents et amis dans la vie de l'association.

## 2- Nos engagements en faveur des personnes accueillies (jeune, adulte, personne vieillissante)

- Etre à l'écoute de la personne en situation de handicap et prendre en considération toutes ses demandes et/ou formes d'expression, en lien avec son environnement familial et social.
- Préserver la dignité, l'intégrité physique et morale de l'utilisateur.
- Proposer un accompagnement de qualité favorisant l'épanouissement de la personne et son autonomie.
- Favoriser l'insertion, l'intégration et l'inclusion de l'utilisateur dans la société et promouvoir la citoyenneté de la personne.
- Permettre une large accessibilité des personnes accueillies à l'ensemble des objets et espaces de la vie courante (déplacements, bâtiments, documents...).

### **3- Nos engagements en faveur des familles**

- Accueillir, accompagner et conseiller les familles concernées par le handicap.
- Développer l'information et la communication envers les familles sur la vie et l'action associative.
- Faciliter l'engagement et l'implication des familles dans le mouvement associatif.
- Apporter une aide aux familles confrontées à la complexité des situations et souhaitant un accompagnement, un répit (création d'un service ou d'une structure).

### **4- Nos engagements en faveur des professionnels**

- Accueillir et intégrer convenablement tous les nouveaux professionnels au sein d'une organisation éducative ouverte.
- Assurer aux professionnels, dans le cadre de la loi, des conditions de travail qui respectent leurs fonctions et leurs responsabilités.
- Favoriser la formation des salariés et leur évolution professionnelle.
- Donner aux professionnels une information sur l'association pour laquelle ils travaillent.

### **5- Nos engagements en faveur des partenaires et environnement**

- S'inscrire dans les schémas départementaux et régionaux de financements médico-sociaux, en utilisant les fonds publics pour les missions auxquelles ils ont été affectés tout en garantissant le bon usage des financements accordés.
- Optimiser les moyens alloués au fonctionnement dans le respect des équilibres budgétaires, pour un service de qualité.
- Associer les pouvoirs publics en amont de tout projet de création, extension ou transformation de service ou établissement.
- Répondre aux sollicitations des pouvoirs publics dans le cadre de l'objet social de l'association.

Et de manière générale, établir des rapports de confiance avec tous les partenaires institutionnels, associatifs et financiers.

# NOTRE PROJET DE DEVELOPPEMENT

Ces engagements se concrétiseront en **actions** dont le résultat ne peut être garanti a priori mais pour lesquelles notre mobilisation et notre volonté d'aboutir se matérialiseront par :

- **une démarche de plans d'actions annuels.** Les plans d'actions synthétiseront les principaux projets et changements à conduire qui seront regroupés par thèmes avec l'affichage d'ambitions et des leviers d'actions.
- **une structuration pérenne pendant la durée du projet associatif.** Cette structuration permettra une lisibilité et une appropriation par tous les acteurs concernés. Elle permettra également de développer des communications adaptées pour faire vivre notre Adapei et rendra concrets les changements.
- **Un suivi annuel des plans d'actions sous la responsabilité d'un administrateur délégué** avec un reporting en conseil d'administration, facilitant ainsi l'évaluation des résultats et l'adaptation de notre trajectoire associative compte tenu des évolutions de toute nature.

## Tableau synthétique d'expression et de suivi des Engagements / Plans d'actions

Thèmes	Ambitions	Leviers
Développement et animation de la vie associative	Notoriété Exemplarité Valorisation	Parents et amis Adhérents Administrateurs Partenaires
Besoins, Dispositifs et Prestations	Bienveillance Qualité Innovation	Personnes accueillies Professionnels Cohésion/Articulation
Gouvernance et Pilotage	Mutualisation Efficience Esprit d'Entreprise	Les Etablissements Le Siège Notre département/région



## NOS SIX PRIORITES

- 1- **Maintenir la qualité du service rendu aux personnes accueillies**
- 2- **Diversifier nos prestations et nos dispositifs**
- 3- **Renforcer la gouvernance associative**
- 4- **Accroître la notoriété de l'Adapei de la Nièvre**
- 5- **Valoriser le professionnalisme des équipes**
- 6- **Promouvoir le cadre réglementaire et budgétaire de l'association**

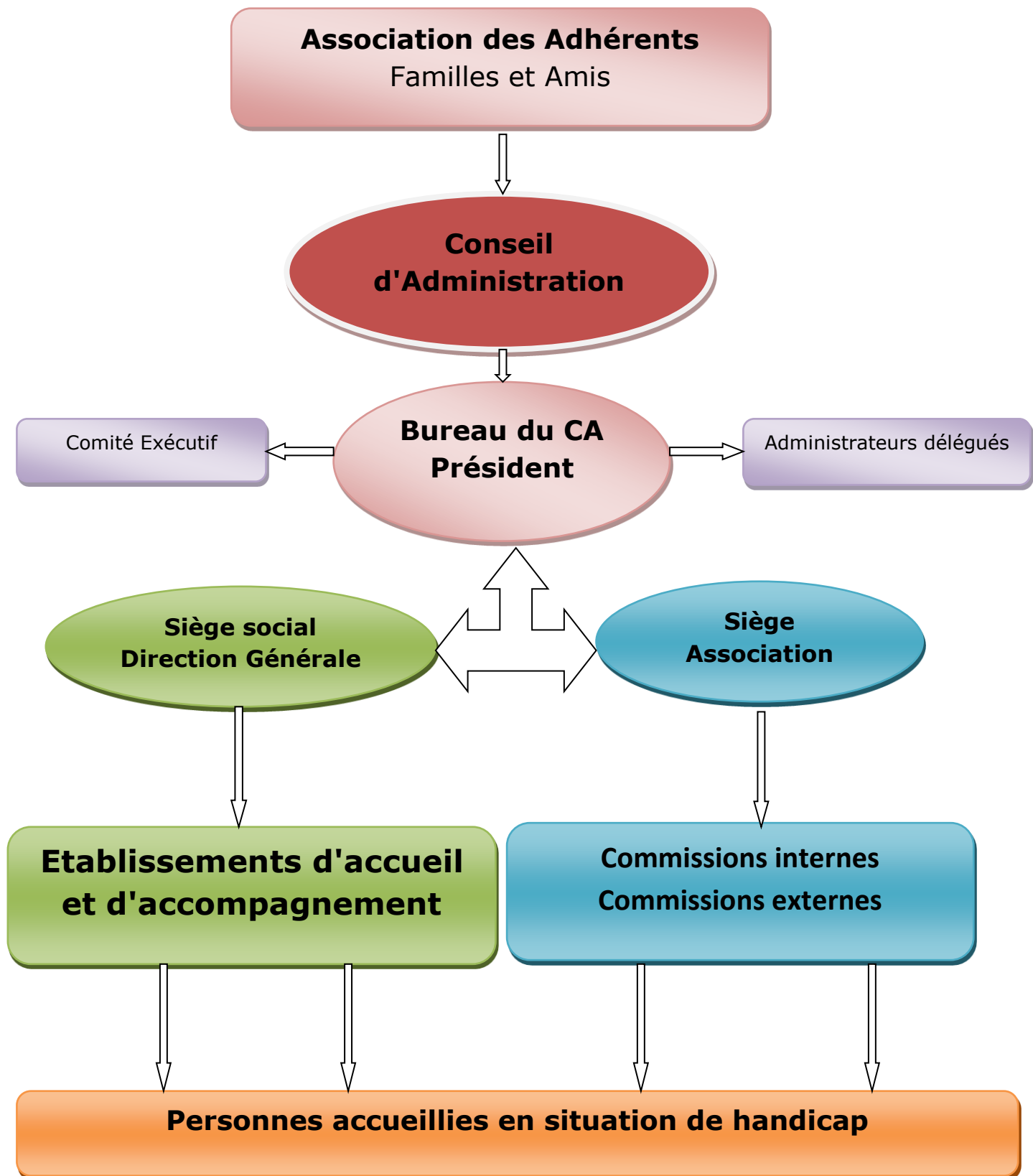
## NOTRE PLAN D' ACTIONS 2014

- ↳ Diffuser largement le projet associatif
- ↳ Mettre en œuvre des plans d'amélioration continue des évaluations internes
- ↳ Réaliser l'évaluation externe de l'ensemble des établissements de l'Adapei
- ↳ Préparer et valider le CPOM ARS Etat
- ↳ Préparer et valider le CPOM Conseil Général
- ↳ Finaliser la structuration du siège social
- ↳ Créer un SESSAD Autisme
- ↳ Répondre à l'appel à projet SAMSAH Psychique

## ET LES ANNEES SUIVANTES

- ↳ Augmenter le nombre d'adhésions
  - ↳ Structurer l'animation de la vie associative
  - ↳ Concevoir et mettre en œuvre 3 manifestations événementielles chaque année
  - ↳ Déployer une nouvelle architecture du Système d'Information
  - ↳ Diversifier et densifier notre communication interne et externe
  - ↳ Actualiser les outils de la loi de 2002 dans le cadre d'une amélioration continue de la qualité
  - ↳ Créer un « club d'ambassadeurs » (entreprises et partenaires)
  - ↳ Réaliser une étude d'opportunité visant à la création d'un service ou d'une structure de « rupture »
  - ↳ Etudier la faisabilité pour la création d'un établissement pour personnes vieillissantes en situation de handicap
- .../...

# NOTRE ORGANISATION



# NOTRE IMPLANTATION EN NIEVRE EN 2014





120 route de Beauregard – 58130 Urzy

**Tél : 03 86 93 07 77 – Fax : 03 86 57 77 81**

**Courriel : [association@adapei58.org](mailto:association@adapei58.org) – Site : [www.adapei58.asso.fr](http://www.adapei58.asso.fr)**